



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇAIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

L'an deuxième de la République Française.

Du Vendredi 23 Août 1793,

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

D'Archangel en Russie, le 1^{er} Juillet. — Un incendie terrible éclata ici le 26 juin et réduisit en cendres 877 maisons, l'église cathédrale, 2 autres églises, environ 300 boutiques sur la place du marché, et un grand nombre d'autres édifices, comme remises, écuries, etc. On n'a pu parvenir à arrêter ce feu terrible que le lendemain sur les 8 heures du ma. n. On ne sait pas encore comment il a pris ; tout le monde est plongé dans la plus profonde consternation. La perte que cet incendie a occasionné, est immense ; on l'évalue dans ce moment à plus de 3 millions de roubles.

De Grodno, le 27 Juillet. — Enfin le grand œuvre de la scélératesse Russe, est consommée en Pologne ; elle a corrompu les trâtres, intimidé les lâches, et le partage a été signé le 22 juillet. Le roi l'a approuvé, après avoir constaté l'état de violation dans lequel se trouvoit la diète ; il a été le premier à conseiller de traiter avec l'ambassadeur Siewers, sous prétexte de conserver le resté de la Pologne, ou plutôt de sa couronne ; mais l'Europe doit savoir de quelle manière les brigands couronnés, fondant sans doute leur impunité sur l'aveuglement,

la sottise et l'ignorance des hommes, ont la criminelle audace de vouloir même rendre les peuples complices de leurs forfaits. Ils vantent déjà le bonheur des Polonais, parlent de leur consentement unanime et sincère au joug tyrannique, tandis que ce malheureux pays, couvert du sang de ses défenseurs et des cendres de leurs propriétés, enchaîné par 150,000 satellites des despotes, n'a vu qu'un roi perfide et quelques individus aussi criminels que lui, donner un consentement à cet infâme partage ; tandis que l'ambassadeur Russe, pour favoriser, à ce qu'il disoit, la liberté des séances de la diète, l'a fait cerner de troupes et de canons, et que, pour provoquer de même la liberté des opinions, il a menacé du fer, des flammes et de la Sibérie, ceux des opinans qui ne seroient pas de son avis.

Vienne, le 4 août. — Le dernier rapport que notre gouvernement a fait publier, ne porte qu'à 2160 hommes, la perte en tués, blessés pris et égarés, que l'armée combinée doit avoir essuyée depuis le jour qu'elle se mit en marche contre Valenciennes, jusqu'au départ du courrier chargé de ce rapport. Ce même courrier a aussi apporté un état exact qui atteste que le nombre des malades dans tous les corps

d'armée autrichiens ; ne monte qu'à 6,000. Peut-on se jouer plus effrontément de la crédulité publique. Le gouvernement, pour mieux nous étourdir sur la réalité de nos immenses pertes ne cesse de donner des fêtes depuis la reddition de Mayence.

F R A N C E.

De Lyon, le 16 août. — « Le siège de Lyon continue; les Lyonnais parlementent; mais s'ils ne veulent pas rentrer dans l'ordre, une nouvelle attaque les y forcera. Les perfides meneurs et les chefs des autorités illégales, qui corrompent et subjuguent cette grande cité, ont de si mauvaises intentions, que dans plusieurs lettres de négocians, écrites dans les départemens voisins, et dont les originaux seront déposés au comité de salut public de la convention nationale, le royalisme s'y montre à découvert. Dans l'une, datée du 10 de ce mois, et adressée au citoyen B. . . , notaire et maire à . . . , il y est dit que le commandant-général à Lyon, est le plus brave homme du monde, très-habile dans son état, d'une très-grande naissance; que l'armée de Kellermann n'est composée que de brigands; que la ville de Lyon aura la gloire d'avoir sauvé tout le royaume, etc.

De Saumur, le 17 août. — « Notre petite armée qui est partie pour favoriser la récolte entre Doué, Villiers, Coron et Cholet, a poursuivi la cavalerie ennemie, le 14 du présent, à plus de cinq lieues de Doué jusqu'à Coron, a pris aux rebelles soixante bœufs, tué sept à huit brigands, et fait quelques prisonniers. Hier soir 16, une lettre de Chalbos, général de brigade à Niort, nous annonce que le 15 du courant, trente à quarante mille brigands se sont présentés devant Luçon, qu'ils ont abandonné six mille des leurs, et seize pièces de canon.

Signé; FELIX.

Paris. — Les Journalistes, qui, en général, ont rendu les plus grands services à la révolution, en propageant les principes de la liberté dont ils ont joui les premiers, sont aujourd'hui l'objet des plus violentes motions. On a demandé tout uniment aux Jacobins de les jeter tous dans les galbanum de Bicêtre; un motionnaire a proposé dimanche dernier à la convention de les incarcerer tous, parceque, a-t-il dit,

ce sont eux qui disséminent dans leurs écrits les principes contre-révolutionnaires, et il n'en a cité aucun; et quand quelques uns d'eux seroient assez malheureux pour être dans ces funestes principes, faudroit-il s'en venger sur tous les journalistes. Si leurs écrits sont dangereux, il faut les supprimer; mais ne pas attaquer les personnes. On a d'autant plus de tort de montrer une rigueur si haïneuse contre eux, que l'on ne peut ignorer qu'aucun journal ou feuille publique ne paroît actuellement, et ne passe dans les départemens sans avoir été lue. Les interruptions qu'ils éprouvent quelque-fois attestent la vigilance des examinateurs, et assurément ils ne permettroient pas qu'ils circulassent s'ils contenoient des maximes incendiaires. Ce moyen de les surveiller est beaucoup plus doux que ceux violens qui paroissent être à l'ordre du jour, où l'on croit n'avoir rien dit, si l'on n'a pas proposé d'incarcerer, de déporter, de guillotiner.

§ On a répandu que le commandant de la force armée de Paris, *Henriot*, avoit été arrêté de l'ordre du département, pour avoir brisé les scellés dans la maison d'un émigré, d'où il avoit enlevé le linge et les hardes, et être descendu dans la cave pour y continuer sa saisie mobilière. *Henriot* vient d'afficher que ce fait est faux.

§ On écrit de Strasbourg qu'on ne reçoit plus aucune lettre d'Allemagne pour la France, et que l'on y arrête aussi toutes celles de la France pour l'Allemagne.

§ *Regnaud*, de Sain-Jean-d'Angély, fameux par ses motions d'ordre dans l'assemblée constituante, et qui, sous l'assemblée législative, étoit parvenu à se faire nommer inspecteur de l'équipage de l'artillerie, vient d'être arrêté dans le cours de ses intrigues; il a été incarcéré à Douay.

§ Dans la dernière séance des jacobins, *Anacharsis Clootz* a parlé sur les mesures à prendre dans les circonstances actuelles. Il s'est attaché à prouver que les rois ne pourroient pas nous faire la guerre plus de six mois, et que la France pouvoit toujours guerroyer; les assignats et le bled ne nous manqueront pas, mais les Prussiens cesseront bientôt d'avoir des écus et des dupes; après cette saillie, *Anacharsis Clootz* a comparé la république française à une forêt dont on

coupe chaque jour un petit coin, mais plus la hache fait tomber de chênes, plus il croit de rejetons. Voici le plan d'attaque qu'il a proposé à la suite de ses observations.

« Nous aurons 15 armées de chacune 5000 hommes, et depuis Dunkerque jusqu'à Landau, toutes nos frontières seront hérissées de bayonnettes. Pendant le jour nos soldats de ligne riposteront aux bandes prussiennes, et nos bataillons de piquiers poursuivront à la lueur des ténèbres, ceux que la balle n'aura pas renversés. Les ennemis ne trouveront de salut que dans la fuite, si toutefois notre cavalerie ne les foule pas aux pieds. Clootz a démontré ensuite que nous continuerions la guerre l'année suivante comme cette année; mais comme chacun murmuroit, il a consolé le peuple en lui assurant que les phalanges nombreuses qui vont aux frontières, termineroient la guerre devant six semaines. Il nous a dit que les sans-culottes, pour écraser les tyrans, porteroient avec eux des chausse-trapes, des obus, des piques, des lames, des faux, des boulers, et un attirail de guerre si terrible, que les despotes pâliroient d'effroi à la vue des combattans et des machines. »

Dans la même séance, le général Houcard a été dénoncé comme un complice de Dumonier, et comme un agent secret de Custines. Cette dénonciation a été faite par un aide-de-camp du ministre de la guerre.

§ On assure assez généralement que le cidevant *Monsieur* a quitté Ham, et qu'il est, dans ce moment, près de Valenciennes, dans le château d'un émigré.

§ Le comité central révolutionnaire créé le 30 mai dernier, vient de remettre ses pouvoirs, et de rendre compte de ses opérations. Ce compte est précédé d'un historique des différentes machinations, successivement entreprises contre la liberté, et de quelques réflexions excellentes sur la lâcheté des ennemis de la patrie, qui aiguisent encore dans ce moment les poignards contre nous. Suivent après cela des différentes opérations que nous connoissons tous, la nomination de Henriot, le tocsin, la général, la clôture des barrières, la suspension des journaux anti-civiques, l'arrestation des gens suspects, la garantie des maisons d'arrêts et

l'harmonie des sections de Paris. Ce compte finit ainsi: « pour nous, notre mandat expire, et nous vous remettons le pouvoir dont vous nous avez revêtus, satisfaits d'avoir vu naître et se composer une insurrection qui fera pâlir les tyrans du nord et du midi.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E

(Présidence de Hérault Séchelles.)

Addition à la séance d'hier.

Nous devons, dit Barrère, vous donner connoissance d'une lettre que l'on fait circuler dans la ville de Lyon, et qu'on suppose avoir été adressée à Dubois-Grancé par Danton, l'on nous en a envoyé la copie, nous avons appelé Danton au comité de salut public qui n'a pas eu peine à nous persuader que c'étoit une invention de ses ennemis; on va jusqu'à dire qu'elle a été trouvée dans un porte-feuille, de Dubois-Grancé à Grenoble, nous avons cru devoir vous la lire pour faire cesser tout soupçon. La voici :

« La fameuse journée du 10 août approche; il est tems de frapper les grands coups; tu sais que le département de Rhône et Loire est riche; il faut que la montagne triomphe. Prends les plus grandes mesures; n'épargne aucuns moyens, quels qu'ils soient, pour réussir: il faut que les Lyonnais se soumettent. Tu sais ce grand projet; dissions-nous abandonner le Mont-Blanc, toute la Savoie, point de considération, tous les Savoisiens dussent-ils être enchaînés deux à deux peu nous importe: il est tems que nous régnerons.

Il faut que toutes les villes rebelles tombent à nos pieds; si Lion ne pouvoit être soumis par la famine, ce que je ne crois pas, il faudroit le réduire en cendres! Ne ménages pas les assignats; donnez les sans compte; tout se trouvera à la fin, si les consommateurs veulent vendre leurs subsistances, dis leur qu'il aillent les porter à Constantinople. »

Danton. L'assemblée pensera que je ne dois pas me disculper sur cette grossièreté. Si j'eusse écrit cette lettre, j'aurois été un peu plus malin. Je pouvois écrire des choses plus fortes sur les rebelles de Lyon. Un peu plus politique, je n'écrirais pas dans le style de messieurs de Lyon. Au surplus, comme dans le système de ceux qui renvoient cette lettre je dois l'avoir écrite à Dubois-Grancé, l'assemblée peut savoir de lui

s'il a reçu une lettre de moi. Je demande donc, pour lever tout soupçon contre moi, que ma déclaration soit insérée au bulletin. La convention décrète cette proposition.

Saladin est accusé par des commissaires des assemblées primaires d'avoir dit que le ministre de l'intérieur que l'on nommoit, étoit un scélérat, ainsi que Chabot, qui avoit fait hier une motion qui devoit expulser les trois quarts des français; que la montagne pilleroit jusqu'à ce qu'il n'y eut plus rien, et que dans peu la convention ressemblera au parlement de Cromwel.

On observe que Saladin étoit intime de Sillery, et qu'il a eu des correspondances à Bordeaux et à Marseille. Le décret d'arrestation est porté contre lui.

Le président et l'accusateur public du tribunal révolutionnaire paroissent. L'accusateur public observe que la dénonciation a été mal fondée; que sur son réquisitoire la demande de Custines a été ajournée après les débats, pour y être statué ensuite, s'il y avoit lieu.

Le président du tribunal proteste du zèle des membres composant le tribunal. Ils sont admis aux honneurs de la séance.

Amar a annoncé que le comité de sûreté générale a encore des pièces contre soixante-cinq députés du côté droit.

Séance du Jeudi 23 Août.

Le département de la Haute-Garonne fait passer à la convention le détails de la fête du 10 août, célébrée à Toulouse. La sainte Montagne, figurée au milieu d'un très-vaste champ, avoit sur son sommet les représentans du peuple, les commissaires de la société populaire, le président et le procureur général syndic du district et du département. Après un discours énergique, on a vu s'élever majestueusement, et sortir du sein de la montagne les tables de la Loi. La foudre a écrasé ensuite 4 figures hideuses représentant la monarchie, l'aristocratie, le fanatisme et le fédéralisme. L'assemblée a ordonné l'insertion au bulletin de cette allégorie patriotique.

Les consuls étrangers demandent d'être payés

en numéraire; attendu la perte immense des assignats; mais comme leur traitement est assez considérable pour supporter cette perte, on passe à l'ordre du jour.

Decret pour accélérer le jugement des procès au tribunal de cassation.

On discute les articles du code civil; quand les articles en seront définitivement réglés, nous en donnerons le texte.

La constitution a établi les droits politiques des Français; la législation assure leurs droits civils. Cette législation règle les formes de naissances, mariages, divorces et décès. La volonté des époux fait la substance du mariage; le changement de volonté en opère la dissolution; les conventions matrimoniales ne subsistent que par la volonté des époux; la communauté de biens et l'administration commune sont admises. La puissance paternelle est abolie; surveillance et protection, voilà les droits des parens; nourrir, élever, voilà leur devoir. L'éducation regarde l'état; les enfans seront dotés en leur apprenant un métier.

La batardise est abolie. La déclaration du père et de la mère suffisent pour constater la légitimité; l'adoption est admise, plus de formes testamentaires; on leur substitue deux actes simples, la donation entre vifs, et la donation héréditaire.

La libération est admise dans tous les cas. L'hypothèque tacite est abolie.

Les Jacobins de Paris, dénoncent la municipalité de Nancy, qui a eu l'audace de tenter la dissolution de la société populaire de cette ville. Le président promet une prompt vengeance.

Des patriotes fugitifs de Marseille, de Lyon et de quelques autres villes font lecture d'une adresse dont les sentimens ont été vivement applaudis.

Cette lettre, qui n'est pas, comme on le présume bien, une apologie de la révolte méridionale, est signée de plusieurs Marseillais et Toulonnais, dont a on prudemment tû les noms, afin de ne pas exposer leurs personnes à la fureur des rebelles.

On souscrit à Paris au bureau de ce journal boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis N°. 3 le prix de l'abonnement de ce papier nouvelle, le moins cher de tous est de 28 livres 10 sols pour l'année 15 liv. pour six mois 7 livres 10 sols pour trois mois. et pour deux mois en envoyant un assignat de cent sous.